



☎ 02.99.98.81.11
Fax 02.99.98.87.96
e.mail : mairie@romagne35.bzh

DECISION DU MAIRE n°2023/06-118

Le Maire de la Commune de ROMAGNE,

Vu l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2020/06-46 du 19/06/2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire en matière de location
Vu la vacance du logement sis 9 rue Nationale et l'intérêt porté à celui-ci par Mme Arouni SOMBAT

DÉCIDE

Article 1 : Décide de louer le logement décrit ci-dessous à Mme Arouni SOMBAT

Logement	Adresse	Nom	Prénom
Maison T2	9 rue Nationale, 35133 Romagné	SOMBAT	Arouny

Article 2 : Précise que les modalités de la location seront les suivantes :

Logement	Adresse	Date de démarrage location	Montant loyer
Maison T2	9 rue Nationale, 35133 Romagné	16/06/2023	374,86€

Un mois de loyer sera dû au titre de la caution

Article 3 : Précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

A Romagné, le 08/06/2023
Le Maire, Cécile PARLOT



Affiché le 09/06/2023
Transmis en Préfecture le 08/06/2023